



Réaliser des économies d'énergie est désormais une volonté de tous, et l'État pousse les particuliers, notamment les foyers les plus modestes et les collectivités dans ce sens.

Le but initial est lié au Grenelle de l'Environnement. Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France. L'objectif est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, réhabiliter 800.000 logements sociaux pour diviser par 2 leurs consommations énergétiques, et promouvoir les énergies renouvelables (panneaux solaires, chauffe-eau, pompe à chaleur,...). Une première démarche est engagée depuis quelques années pour les logements collectifs avec l'obligation réglementaire d'un audit énergétique effectué au plus tard le 1er janvier 2017. Il reste le parc de logements en habitations individuelles. C'est un poste important en secteur rural.

Le particulier qui souhaite traiter son habitation peut être vite perdu et ne pas faire les bons choix sur la priorité des travaux. Expertise et conseils sont indispensables. Par exemple, changer ses fenêtres apporte un confort certain mais le temps de retour sur investissement par rapport au gain énergétique peut dépasser 50 ans...

Notre expérience dans la réalisation d'audits énergétiques pour les copropriétés de plus de 50 lots avec chauffage collectif (en plus de la certification DPE mention de 2014 à 2019) nous permet de faire les choix judicieux dans la proposition de travaux sur l'enveloppe du bâtiment ou les équipements, avec toujours cette vision de temps de retour sur investissement (nombre d'années que les économies réalisées une fois les travaux effectués vont permettre de récupérer l'investissement).

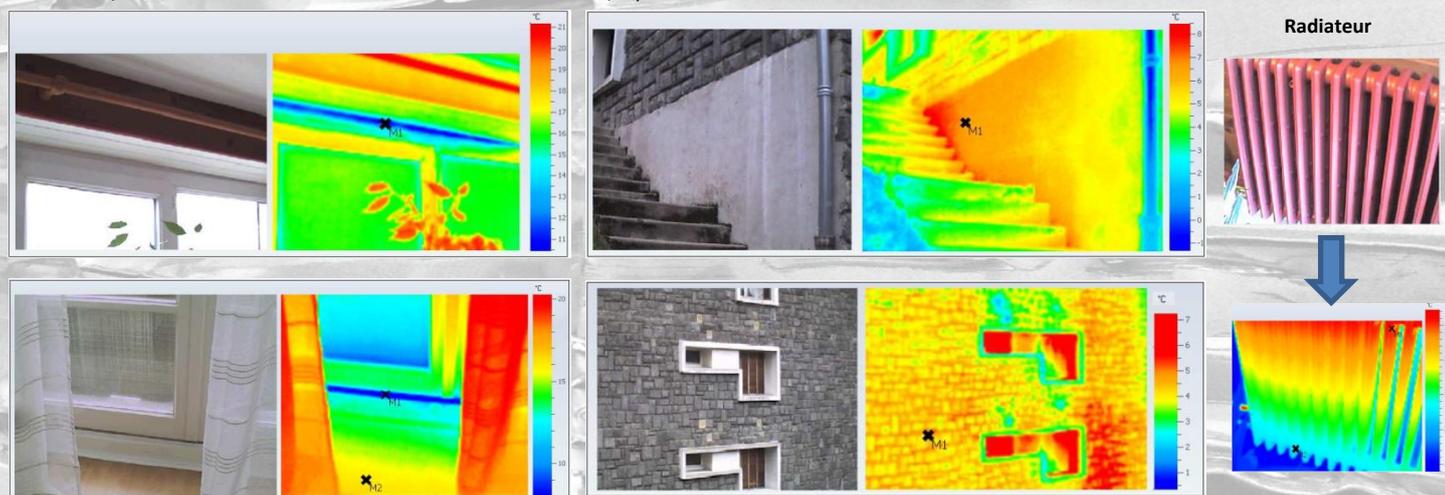
Nous proposons une étude simplifiée basée sur :

- Un diagnostic sur site permettant de faire un constat des déperditions du logement et des équipements actuels,
- Les études possibles de gains pouvant être apportés via logiciel sans perdre pour objectif le temps de retour sur investissement en proposant des scénarios d'amélioration,
- Une estimation du coût des travaux et les aides financières possibles pour chaque scénario suivant le niveau de revenus du foyer.

Cette prestation de conseil ou d'étude simplifiée fait l'objet d'un rapport et d'une présentation.

Nous pouvons proposer cette prestation à la suite de la réalisation du DPE pour fournir au client un accompagnement dans son besoin d'engager des travaux de rénovation énergétique.

Le diagnostic initial peut être accompagné en période de chauffe (en général d'octobre à mai) par une **analyse des gaz de combustion** de chaudière (permet notamment de connaître son rendement) et d'**imagerie par thermographie infrarouge** (pont thermiques, points singuliers des déperditions, désencroûtement de radiateurs, visualisation de problèmes sur circuits de plancher chauffant, fuites de toiture sur isolant dans les combles,...).



Paul Philbée – pphilbee@dimmocrea.fr / contact@dimmocrea.fr / Tel. 07 67 59 80 59

Certifications AFNOR : ODI/DPEM-AMM-PB-ELEC-GAZ/14032899

- DPE (avec mention : DPE individuel + DPE par immeuble + bâtiments à usage autre que d'habitation)
- Amiante (avec mention : missions spécifiques, bâtiments complexes)
- Plomb (CREP) / ► Electricité / ► Gaz

Certification AFNOR : ► « Expert en efficacité énergétique des bâtiments » / N° 3003736

DEA ► Acoustique et dynamique des écoulements instationnaires (Université Paul Sabatier, Toulouse)